

**DÉCISION SUR LA RÉVISION DE LA PROCÉDURE DE
VOTE POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION**
Doc. EX.CL/754(XXII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** des recommandations du Comité des Représentants permanents (COREP) sur le rapport relatif à l'examen de la procédure de vote pour l'élection des membres de la Commission ;
2. **RECONNAIT** la nécessité d'adopter une approche globale quant à la révision du Règlement intérieur actuel des organes de décision de l'Union afin de relever les défis, combler les lacunes et résoudre les nouveaux problèmes ;
3. **DEMANDE** à la Commission de revoir, en consultation avec le COREP, le Règlement intérieur des organes de décision de l'Union en tenant compte de l'importance de la majorité qualifiée des deux tiers dans le fonctionnement équilibré des Organes de l'Union ;
4. **APPROUVE les recommandations sur la méthodologie et le calendrier proposés comme suit :**

	ACTIVITÉS	PÉRIODE
1.	Examen documentaire et sollicitation par la Commission des avis des États membres, des organes de l'UA et d'autres experts	Février à avril 2013 (3 mois)
2.	Élaboration d'un document faisant état des difficultés et lacunes relevées, ainsi que des solutions proposées par la Commission pour la période de	juin-juillet 2013 (deux mois)
3.	Examen par la Commission	Août 2013
4.	Soumission du document au COREP, pour examen	Septembre 2013
5.	Rédaction des amendements proposés au Règlement intérieur	Octobre 2013 (1 mois)
6.	Soumission au COREP des amendements proposés au Règlement intérieur, pour examen	Novembre 2013
7.	Soumission du Règlement intérieur révisé à l'attention de la Conférence par l'intermédiaire du Conseil exécutif	Janvier 2014

5. **DEMANDE** à la Commission de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente décision à la session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2014.